Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 2026_63
ID : 056-215600966-20260928-01_2026_09_28-DE

DEL01_2026_09_28

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2026

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, TRENIT Marc, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, GUILLO Isabelle, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :
Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Jean-Pierre ALLANIC donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Nicolas WAGEBART
Vanessa VIRRION donne pouvoir à Véronique GETREAU-LE REGUER

Le secrétariat a été assuré par Carole LE STANC.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 2 juillet 2026 a été établi par Monsieur WAGEBART Nicolas secrétaire de séance.

Monsieur le maire :

- Invite les conseillers municipaux à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2026, avant son adoption définitive ;

Vu le projet de procès-verbal,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2026, tel qu'annexé.

Annexe : PV Conseil municipal du 2 juillet 2026

Le 29 septembre 2026

Monsieur le maire

Yann LE GALLO

MAIRIE de LANDAUL 56690 MORBIHAN